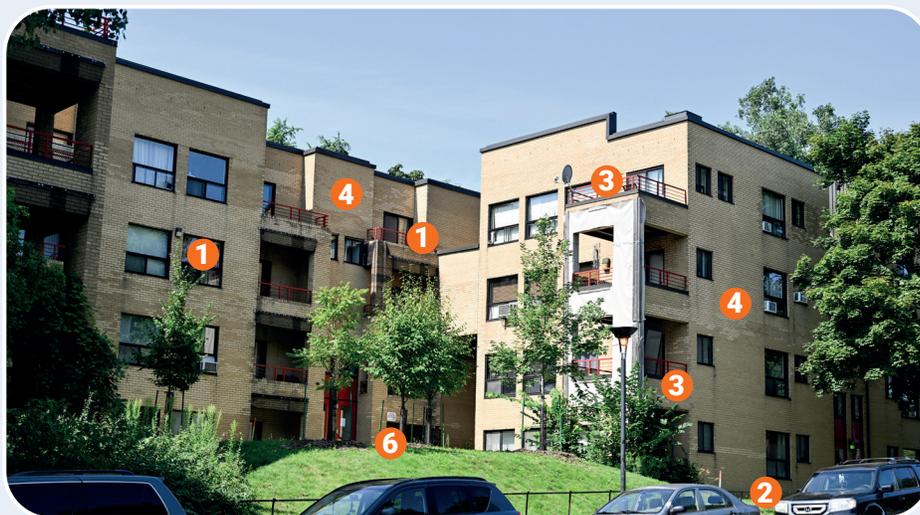




Adresses: Du 9650 au 9710, rue Saint-Hubert

Début des travaux dans votre immeuble



Les travaux commenceront bientôt dans votre immeuble. Nous allons :

- 1 Remplacer les portes extérieures et les fenêtres
- 2 Remplacer le tuyau d'évacuation de l'eau autour de l'immeuble dans la terre (drain français)
- 3 Remplacer les balcons
- 4 Remplacer la brique
- 5 Décontaminer et réparer certaines sections de brique
- 6 Refaire l'aménagement du terrain



Impliquez-vous

lors des rencontres

Rencontre d'information et de consultation du 21 juillet 2022

- Merci aux 10 personnes qui étaient présentes.
- Vous avez pu poser vos questions et rencontrer toute l'équipe.
- Nous avons discuté de vos besoins et validé certaines propositions.

Voici les changements retenus pour le projet :

- L'organisation de la cour sera revue dans son ensemble afin de diminuer l'accumulation d'eau sur le site.
- La largeur des escaliers extérieurs sera plus grande aux adresses suivantes : 9656, 9662, 9668, 9686, 9692, 9698, rue Saint-Hubert.
- Il y aura des supports à vélo sur le site.
- Un endroit vous sera réservé pour installer deux bacs de jardinage.
- La sécurité sera augmentée en retirant la voie d'accès (circulation automobile) sur le site.
- Nous augmenterons les endroits extérieurs accessibles aux familles (ruelle fermée).



Calendrier

De mars à décembre 2024



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h

Travaux dans les
logements à partir de 8 h



Entrepreneur

Groupe ERM inc.



Impliquez-vous

Ce que vous devez faire

Avant les travaux sur votre balcon :

- **Vous devrez vider votre balcon.** Veuillez respecter les **instructions** qui se trouvent avec ce document.

Lorsque les **travaux sur la brique** se dérouleront près de chez vous :

- **Gardez vos portes et vos fenêtres fermées** pendant les heures de chantier. Vous limiterez ainsi la quantité de poussière qui entrera dans votre logement.

Quand les ouvriers remplaceront les **portes et les fenêtres** :

- Veuillez suivre les **instructions** qui se trouvent avec ce document.

Vérifiez tous les jours s'il y a un message sur la **porte de votre logement**. L'heure et la date des travaux dans votre logement seront affichées sur votre porte.

- Vous serez averti **au moins 2 jours d'avance**.
- Les travaux auront lieu **entre 8 h et 17 h**.
- Soyez **présent le jour des travaux**. Si vous ne pouvez pas être là, demandez à une **personne de confiance** d'être chez vous. Ce peut être **un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
- Si vous ne **pouvez pas être là et que personne ne peut aller chez vous**, informez-en votre **agente de liaison** le plus vite possible.



inconvénients pendant les travaux

- Il y aura du bruit et de la poussière.
- Il y aura présence de machinerie et d'échafaudages.
- Vous n'aurez pas accès à votre balcon pendant les travaux.
- Des travailleurs entreront dans votre appartement.

pourquoi réaliser des travaux

- Pour rendre votre immeuble plus étanche grâce aux nouvelles portes extérieures et fenêtres.
- Pour rendre vos balcons plus sécuritaires.

Investissements : Près de 6,2 M\$

Merci pour votre patience et votre collaboration!



Des questions concernant le chantier ?

MÉLANIE GÉLINAS

Agente de liaison | 438 989-8046 | melanie.gelinas@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec

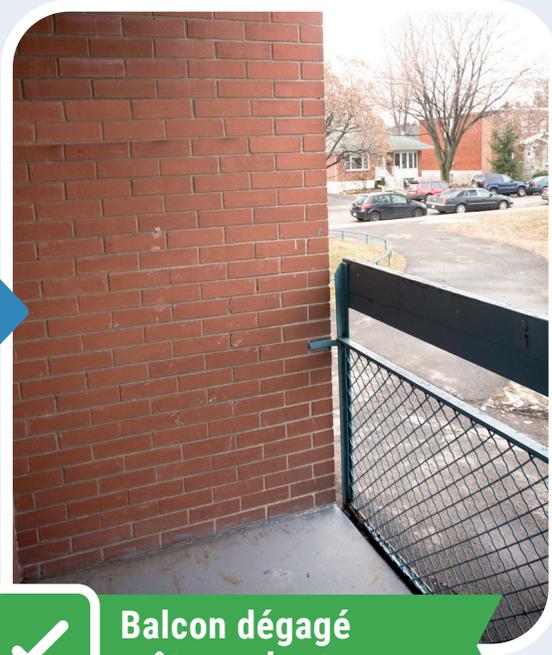
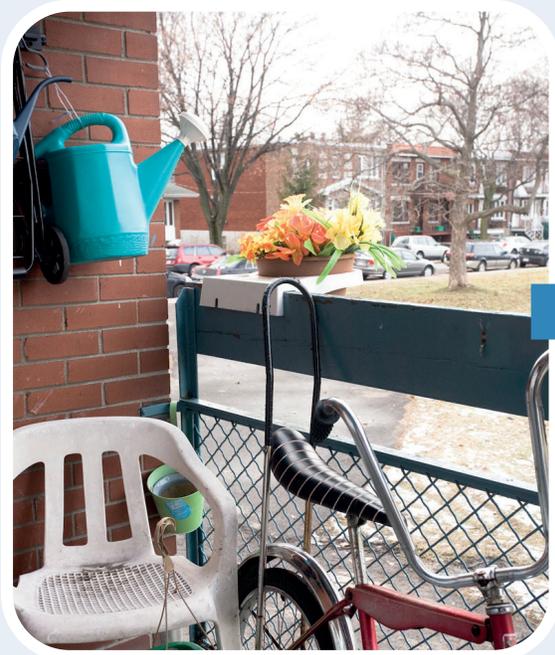


Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



Balcon dégagé
prêt pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes.



Porte dégagée
prête pour les travaux

Vos fenêtres



Fenêtre dégagée
prête pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres.
- Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement.